

Image not found or type unknown



## retrait de points et amende après prescription action public

Par **fredzoom**, le **29/05/2019** à **07:36**

Bonjour,

j'ai commis en 2017 un grand exès de vitesse qui m'a valus 3 mois de suspension administrative et depuis plus de nouvelles,sauf ce matin j'ai reçus un courrier de la prefecture me disant qu'il y avait prescription de l'action public ?

ma question (mes) :est-ce que je risque quand même un retrait de points ? et est-ce que je risque encore de recevoir une condanation?

par avance Merci

cdt